

LA FRICHE URBAINE DES ANNÉES 80 : DÉCHET OU RESSOURCE ?

par Hélène Soulier *

La *friche urbaine*, sur laquelle porte notre objet d'étude, trouve son origine dans la conjonction entre des causes économiques, sociales et territoriales. Nous nous intéresserons en premier lieu aux friches françaises de la fin des années 70, qui dérivent de la dévitalisation industrielle, mais nous leur associerons également d'autres formes de friches, parfois négligées : les friches ferroviaires, portuaires ou militaires, ainsi que tous les terrains en attente à la même époque.

En France, la première mesure gouvernementale attestant la prise de conscience de ces vides abandonnés prend effet en 1984, date à laquelle est décidée la création d'une quinzaine de pôles de reconversion, dont, par exemple, La Seyne-La Ciotat. Deux années plus tard, sur le modèle britannique, les «zones franches» sont mises en place.

Les pouvoirs publics, dans un premier temps, associent les vides urbains à des séquelles économiques laissées dans le paysage ; c'est en termes d'échec que les friches sont alors perçues. Puis, à l'image des *waterfronts* étasuniens, elles sont l'occasion de revoir la morphologie de la ville, et permettent l'expression de nouveaux dispositifs urbanistiques.

Ainsi nous voulons voir dans l'histoire de la friche la dialectique du déchet et de la ressource. En même temps qu'échec d'une gestion économique, territoriale et sociale, la friche est très vite une chance de remodelage urbain, ainsi qu'un objet de réflexion sur la ville. Nous voyons donc dans le terme friche, à l'image de son étymologie d'origine agricole, les ferments cachés de l'opportunité urbaine qu'elles ont générée à long terme.

Ce retournement de situation ne s'est pas produit pour chaque ville et pour chaque friche, mais seulement pour quelques-unes d'entre elles. Si les territoires en déshérence ont parfois des potentiels de régénération très forts, dans certains cas, en revanche, cette déshérence est davantage un handicap qui freine le processus de reconversion et qui ajoute à l'aspect négatif de la friche.

Notre exposé sera donc bipolaire. D'une part, nous dresserons un portrait peu engageant de la friche, en montrant notamment son aspect négatif, sa difficile maîtrise liée à une absence d'inventaire, ainsi que l'importance de la pollution qui freine les possibilités de reconversion. D'autre part, dans un deuxième temps, nous expliquerons les facteurs ou les ferments cachés de ses nouveaux horizons, et montrerons comment des champs disciplinaires associés à celui de l'urbanisme (avec les notions de loisir, d'environnement, de patrimoine) ont permis de nouveaux démarrages.

Les handicaps de la friche urbaine

L'image négative ou le déficit d'image

* Hélène Soulier est doctorante à Paris VIII, sous la direction de Jean-Louis Cohen.

Nous n'aborderons pas ici la question philosophique du déchet qui pourrait être à l'origine d'une tentative d'explication quant à l'image plus ou moins négative que laisse entrevoir la friche.

Pierre Merlin et Françoise Choay définissent dans leur *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* les friches urbaines telles que des «*Terrains laissés à l'abandon en milieu urbain*». Ils précisent que l'on distingue :

« - les friches de la périphérie urbaine : terrains non encore construits, mais qui ne sont plus cultivés en attendant une utilisation de type urbain

- les friches urbaines dans le tissu urbain bâti : parcelles antérieurement bâties, mais dont les bâtiments ont été démolis»⁽¹⁾.

Ils associent donc l'idée d'absence d'affectation et celle de vide. Ces deux paramètres constitutifs de la friche sont également deux facteurs à l'origine d'une perturbation du milieu urbain tels que nous sommes accoutumés à le voir depuis au moins le Mouvement Moderne. En premier lieu, le «sans-fonction» produit une rupture dans le schéma urbain, tel que le décrit Anne Bataillon : «*En créant des espaces normés, fonctionnels, rigides, placés sous le signe de l'efficacité et de la rentabilité, ils [les architectes] ont mis de l'ordre dans la ville, le terrain vague est donc significatif de désordre et il semble logique qu'il active une angoisse*»⁽²⁾. En outre, «*Le vide dans les systèmes hypersignifiants (les Bororos ou les lieux "topos" de la Grèce Antique) est signifiant en soi et par sa fonction de liaison. Seul dans les systèmes hyposignifiants (comme dans les urbanisations actuelles), le vide, par sa gratuité et son incohérence peut devenir source d'angoisse*»⁽³⁾.

En d'autres termes, les qualités intrinsèques de la friche provoquent sans aucun doute une image très connotée, et même si le terme d'«angoisse» mériterait d'être adouci puisque la friche est devenue somme toute un espace banal, elle reste cependant un élément urbain dérangeant et marginal.

Dans les années 80, les publications de la presse quotidienne régionale de l'Est de la France ont permis de relever quelques qualificatifs attestant de l'observation des délaissés industriels et, en termes d'images, ceux-ci sont très éloquentes : «*Attributs rouillés et décharnés de la richesse passée, les friches industrielles constituent aujourd'hui autant de cicatrices douloureuses qui défigurent le profil lorrain. Témoins incontournable du repli des industries traditionnelles sidérurgiques, minières et textiles, ces ruines hideuses constituent en outre un obstacle considérable au nouveau redéploiement inscrit dans la politique régionale*»⁽⁴⁾. Deux mois plus tard, dans la page «Région» du même journal, Gérard Charut écrit :

«*Toujours aussi impressionnante, l'arrivée sur la ville, par la côte des faïences grises sur fond sépia. Dans le creux de la vallée : l'usine sombre, masse imposante qui a éteint ses longs cigares de brique et, l'habitat imbriqué qui diminue la ville encaissée*»⁽⁵⁾.

En dehors de la notion d'image des espaces marginaux au regard de la ville homogène, d'autres facteurs peuvent aggraver la perception qu'en a la population. C'est le cas notamment de ces mêmes territoires issus de la vague de désindustrialisation qui a mis en péril le parcours professionnel d'une population locale. Le sentiment de paupérisation et d'abandon de la population ne peut être que ravivé à la vue des anciens crassiers (en Lorraine par exemple). «*Les terrils sont perçus par les habitants comme de véritables cancers dans le paysage, au pied même des maisons*»⁽⁶⁾. La connotation négative rend également inexistant tout attrait de la part des investisseurs : «*les industries (et autres activités) créatrices d'emplois sont peu attirées par des sites associés à l'image d'industries vétustes et d'un paysage urbain dégradé, à moins d'opérations de vaste envergure visant à changer cette image.*»⁽⁷⁾

1 - Merlin P. et Choay F. (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1988, p. 312.

2 - Bataillon A., *La symbolique des espaces libres dans les urbanisations actuelles*, mémoire de diplôme d'origine non communiquée, Paris VIII.

3 - Françoise Choay, *Sémio-logie et urbanisme*.

4 - Anonyme, «Les friches à l'heure du renouveau», *l'Est Républicain*, 21 avril 1987.

5 - Charut G., «Longwy à l'apogée de la crise», *ibid.*, 22 mai 1987.

6 - Forbras A-S., «Noeux-les-Mines, un cas de reterritorialisation par les loisirs», *Hommes et terres du Nord*, n° 2001-2, juin 2001, p. 123.

7 - Merlin P. et Choay F., *op. cit.*

Les spécialistes, eux, préfèrent parler de «déficit d'image» pour désigner la connotation associée aux délaissés. Les organisateurs des *Jardins Temporaires*, au Havre, ont utilisé cette expression : «... le quartier de l'Eure fait partie de ces quartiers, situés à deux pas de la gare SNCF et du centre ville, mais qui en paraissent irrémédiablement exclus. Problèmes d'accès, "déficit d'image", paupérisation de la population, le quartier est perçu comme une friche portuaire, comme un lieu à part, comme un entre-deux, entre ville et port»⁽⁸⁾.

La question de l'inventaire

En dehors de l'inventaire britannique réalisé au cours du *Derelict land Survey*, très peu d'inventaires ont été mis au point. Le repérage des friches de quelque nature que ce soit nécessite un investissement très important de travail de terrain, leur *turn over* est très irrégulier à tel point que les démarches d'inventaire imposeraient finalement un travail incessant si le tableau était voulu comme fidèle à la réalité. La région Ile-de-France, par l'intermédiaire de l'IAURIF a lancé un programme d'inventaires, dont la première phase s'est déroulée en 1979 sous l'intitulé *Friches industrielles en Ile-de-France, définition - inventaire- exemples de réaffectation*. Ceux qui lui succédèrent se sont échelonnés en 1981, 1985 et 1991. En plus du répertoire des espaces délaissés, la mission, comme le titre l'indique, inclut des exemples de réaffectation et des bilans de reconversion. Si ces missions font l'objet d'un travail spécifique de cartographie, à aucun moment celui-ci ne s'est greffé sur des cartes plus répandues, ou n'a été diffusé auprès du public. Au mieux aujourd'hui, les friches sont des «blancs» sur les représentations cartographiques de type IGN –pour les friches anciennes ; au pire elles en sont totalement absentes. Le cas du Mans est une exception à la règle, comme le montre Jean-Jacques Gerboin⁽⁹⁾, lorsqu'il pose le problème de la friche en centre ville et du manque d'informations sur ce que résume la locution «dent creuse». Qu'y a-t-il réellement derrière les propriétaires de ces friches, qu'elles soient bâties ou non ?

Pour l'équipe de recherche du Mans, les friches sont : «*les espaces bâtis, les friches d'habitation ou d'activité (dépôts, établissements industriels, commerces) et des espaces non bâtis. Ces derniers peuvent être des terrains nus, jardins ou autres, de dimensions souvent réduites, inoccupés et laissés à l'abandon*»⁽¹⁰⁾. Après un long travail de recherche sur les registres du cadastre, ils ont enfin réussi à déceler les propriétaires. Mais cette démarche reste malheureusement un cas isolé : ne pas chercher à représenter la friche, c'est en quelque sorte l'ignorer ; c'est aussi la mésestimer. Enfin, sa non-représentation renforce l'idée longtemps véhiculée qu'elle est un échec et éloigne ainsi le débat sur sa reconversion.

8 - Henry P., Lapassat A., Ruellan G., Vatinel M., *Les jardins temporaires, Le Havre, quartier de l'Eure*, juillet 2000, p. 5.

9 - Gerboin J-J., «Les friches urbaines et la dynamique du centre», *Dynamiques urbaines*, Actes du colloque du Mans - 20 et 21 avril 1989, Caen, Centre de publications de l'Université de Caen, 1991, p. 421-429.

10 - Ibid, p. 425.

La pollution : une difficulté réelle dans l'évolution de la friche

Même si la prise de conscience de l'existence des friches s'amorce dans les années 80, les délaissés ne font pas tous pour autant l'objet d'une reconversion ; des facteurs multiples freinent leur prise en charge, parmi eux se trouvent les incontournables séquelles que laissent les activités industrielles : l'emprise industrielle n'est pas uniquement de nature foncière, elle génère une modification physique du sol, sur laquelle il est parfois difficile de reconstruire. Les situations les plus préoccupantes concernent d'anciens établissements industriels où se sont accumulés des déchets toxiques (goudron, métaux lourds) entretenant des risques de pollution du sol et de l'eau. La ré-urbanisation des

friches demande toujours de les rendre compétitives avec des terrains neufs, par un travail de «mise au propre», parfois aidé de subventions étatiques.

Le problème de la pollution des sols a fait l'objet d'efforts particuliers aux Etats-Unis dans les années 80 au travers du programme *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act* (CERCLA) en réponse à la loi du *Superfund* dont l'équivalente européenne sera la loi «pollueur-payeur». Ce programme a suscité des efforts de décontamination de sites notoi- res tels que Love Canal à Niagara Falls ou celui des installations de Hooker Chemical dans l'Ouest du Michigan. Ce programme rend responsable les orga- nisations propriétaires d'un site contaminé des frais de nettoyage. Des problè- mes lui sont associés : l'attribution de responsabilité ne tient pas compte de la participation ou non à la contamination des sols par les propriétaires, fait qui a évidemment eu pour conséquences de freiner l'investissement des «sites Superfund». Dans l'Etat du Michigan, les normes de décontamination diffèrent légèrement des normes fédérales dans la mesure où même si le pollueur de- meure le payeur, les frais de nettoyage incombent, non au détenteur du site, mais au responsable de la pollution. En outre, le niveau de pollution requis pour le démarrage d'une nouvelle activité ne dépend plus de son état originel mais de l'affectation future qui est envisagée. Ainsi les normes de décontamination pour un parking ou pour une activité industrielle sont plus souples que pour un futur ensemble de logements. Même si cet assouplissement ne va pas en faveur des lobbies écologistes, il semble que les résultats en matière de retombée urbanistique soient plus favorables. La France, elle, impose au dernier occu- pant d'assumer les coûts de dépollution depuis la loi Barnier de 1993, et à l'heure actuelle une cinquantaine de sites restent dans l'attente d'un propriétaire invis- ible ou disparu. En dehors de ces conditions de dépollution, s'ajoutent des tra- vaux de désenclavement, de remise en état des réseaux.

Les possibles renouvelaux

Le délaissé porte une ambivalence contenue dans la dialectique du déchet et de la ressource. Sa pollution, son déficit d'image et les autres caractères pathogè- nes que nous venons d'évoquer constituent les handicaps auxquels on se con- fronte lors d'une reconversion. En revanche, il possède toutes les qualités pos- sibles à la transformation. Qu'il s'agisse d'une opportunité de *lifting* urbain, d'une occasion inattendue de bouleversement, les ferments du possible sont inhérents au délaissé tout autant que les handicaps, et en font alors l'espace du «tout à y faire». Par ailleurs cet espace n'est pas forcément voué à la destruc- tion pour revivre, parfois il suffit simplement d'une mise en valeur de l'exis- tant.

Pour une nouvelle image de la ville : les waterfronts et les loisirs

La reconquête des friches portuaires aux Etats-Unis est un des premiers types de régénération urbaine, repris maintes fois depuis, sur le continent américain mais aussi en Europe. Dès les années 60, San Francisco et Boston sont les villes pionnières en la matière. Dans les années 70 déjà, une dizaine de métropoles ont remodelé leur *waterfront*. La première génération de ces transformations «s'est caractérisée par l'élimination totale de toutes les activités portuaires auxquelles on substitue, sous la vive impulsion des milieux économiques lo- caux, un vaste secteur marchand, ludique, voire "culturel". Les ingrédients en deviendront presque répétitifs : aquarium, centre de congrès, musées mariti-

mes, hôtellerie haut de gamme. Un produit phare assure la fréquentation, le fonctionnement et la rentabilité de l'ensemble en focalisant les flux de visiteurs, c'est le Festival market, création de la Rouse Company, à partir des réalisations de Boston (Quincy Market) et de Baltimore (Harborplace). Autant d'espaces fermés, sécurisants, aseptisés, savamment organisés, dans lesquels la foule des touristes flâne, consomme et se divertit»⁽¹¹⁾. En Europe, les waterfronts n'entrent pas obligatoirement dans la standardisation du remodelage à l'américaine, mais s'en approchent relativement. Ce qui sauve certains des waterfronts européens, c'est la tradition événementielle associée à la ville. Les manifestations de type Exposition Universelle ou Jeux Olympiques ont la capacité essentielle d'attirer plus facilement les capitaux que la simple idée de la reconversion d'un port. Ensuite se greffe l'amélioration de quartiers dégradés et enfrichés.

Si la reconquête des waterfronts en Europe s'appuie parfois sur la transformation d'un espace en déréliction au profit d'une nouvelle image, ce n'est pas une donnée absolue. Néanmoins la mutation d'un délaissé implique souvent la création d'un objet devant incarner la nouveauté, devant assurer le passage de l'abandon vers «le monde meilleur». Le musée Guggenheim de Bilbao a préfiguré, dès le départ, ce nouveau «possible» d'un territoire fluvial et portuaire abîmé. Juan Luis Laskurian, l'un des plus fervents défenseurs du musée, ministre des Finances de Biscaye, présentait le Bilbao de l'époque en ces termes : «laid, vieux, sale, violent, crispé, pollué, en crise, sans futur économique, où domine le vulgaire, le grossier, le misérable»⁽¹²⁾. Eminemment conscient du déficit d'image dont souffrait la ville, il s'évertua à défendre le projet. «Les responsables américains ne doutaient pas que le musée Guggenheim deviendrait la référence incontournable de Bilbao, aussi bien dans son image à l'extérieur que pour son développement urbain»⁽¹³⁾. Le musée fut donc aussitôt le moteur de la reconversion de la ville, et continue de l'être encore aujourd'hui. C'est en ce sens que l'incarnation d'un possible devenir comme «image fer de lance» est une condition de réappropriation de la part des habitants et des élus, et devient garante d'un investissement pour la transformation du territoire.

De même que l'équipement de loisir permet de trouver une nouvelle fonction aux waterfronts américains, beaucoup de sites français subiront le même type de reconversion. A Noeux-les-Mines, qui fait partie des territoires amplement touchés par la crise de la sidérurgie, la mairie fait le pari, au début des années 90, d'éradiquer l'image persistante de la friche minière, de transformer «le cancer en richesse»⁽¹⁴⁾.

11 - Chaline C., *La régénération urbaine*, Paris, PUF, 1999, p. 73.

12 - Laskurian J-L., «L'aventure du musée Guggenheim», *Projet Urbain*, n°23, sept. 2001, p. 92.

13 - Ibid., p. 94.

14 - Mr Guillemant, secrétaire général de la commune, entretien avec A-S. Forbras, 16 avril 1996, cité par Forbras A-S., «Noeux-les-Mines, un cas de reterritorialisation par les loisirs», *Hommes et terres du Nord*, n° 2001-2, juin 2001, p. 123.

L'idée est de traiter la friche avec un concept qui n'existe pas dans la région, qui se démarquerait des parcs de loisirs et des espaces verts des alentours. Une étude des activités disponibles dans la région rapportait des manques en termes de loisirs sportifs et ludiques. De ce fait l'idée retenue est d'associer à la commune un thème plutôt déconcertant pour la région : le thème de la glisse. Glisse sur l'eau (planche à voile et ski nautique à perche), glisse dans l'air avec l'aménagement d'un espace en accès libre pour le cerf-volant et glisse sur le terril avec l'aménagement de la première station de ski toutes saisons comprenant trois pistes, noire, bleue et enfant.

Même si aujourd'hui le concept de la glisse est à l'heure du bilan, quatre ans après le projet, et que les élus constatent que le lieu s'essouffle, le concept de la glisse a permis à la collectivité locale d'attirer les capitaux, après des années de tentatives de reconversion échouées. En revanche la pérennité du loisir est fort compromise, le concept étant peut-être trop déconnecté des pratiques traditionnelles locales.

Le préverdissement et l'écologie

Dans les projets de reconversion en Lorraine, au cours desquels Jacques Sgard a été très actif, la démarche retenue a été celle du préverdissement. «*La volonté de faire disparaître l'image sidérurgique des sites industriels s'est traduite par une démarche paysagère favorisant un nouvel usage de l'espace intégrant en tout premier lieu la notion de "trame verte"*»⁽¹⁵⁾. Deux compétences, celle de Jacques Sgard (paysagiste) et celle de Jean-Claude Hardy (ingénieur horticole) furent associées pour effacer les ruines industrielles. Installer une trame végétale⁽¹⁶⁾ tout en ne contraignant pas l'éventuelle ré-urbanisation future fut le pari de l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine (EPML) en 1992 sur le chantier de Micheville. La définition de la trame verte telle que la conçoivent les deux paysagistes intègre le postulat que «*la trame verte est le symbole d'une reconquête de l'espace. [...] Dans ces espaces abandonnés par la sidérurgie, il ne suffit pas de laisser la végétation spontanée occuper peu à peu le sol. Le symbole de reconquête s'exprime par des lignes volontaires, des plantations d'alignement en grandes masses, des modelés de sols maîtrisés*»⁽¹⁷⁾. Le mode d'installation du végétal tel que l'a conçu Jacques Sgard est souple et adaptable au maximum à différentes destinations envisageables. L'objectif commun au paysagiste et à l'Etablissement Public était de considérer le végétal comme un premier coup de peinture rafraîchissant le site en même temps qu'il misait en faveur d'un projet durable en matière d'écologie urbaine.

Retrouver les propriétés d'un délaissé est aussi l'œuvre de la nature où l'homme n'intervient que pour constater l'événement et tenter de le défendre. De fait, à Cambounet-sur-le-Sor, une petite commune à l'est de Toulouse⁽¹⁸⁾, le délaissé en vient à se revaloriser seul... ou quasiment.

Au 19^e siècle, les chemins de fer ont eu besoin de granulats pour fabriquer les ballasts, les vestiges de ce mitage, dû au creusement de fosses, se transforment au fil du temps en une succession de petits lacs entraînés par la remontées des eaux du sous-sol. Les hérons trouvent là un territoire fort approprié mais ne sont pas tolérés immédiatement. Le Groupe Ornithologique du Tarn (GOT) entre en lutte contre les projets d'aménagement qui convoitent le site, mais aussi et surtout contre la Fédération départementale de Chasse. En 1989 le projet de réserve naturelle volontaire sur 10 ha est présenté à la mairie qui est propriétaire des terrains. En même temps, le Conseil général du Tarn met en place une charte départementale de l'environnement qui intègre la future réserve. Le projet est donc agréé en 1990. Aujourd'hui, les résultats d'efforts concertés et la justesse du projet font le bilan positif de l'augmentation du nombre d'espèces de hérons. Au début, quatre espèces nichaient sur l'ancienne gravière, aujourd'hui elles se comptent au nombre de sept et, en termes d'image, le héron est devenu très rapidement la mascotte locale.

Les notions de patrimoine

Dans les années 80, la notion de patrimoine est en pleine transformation et sert donc d'appui supplémentaire à la mutation de bâtiments ou d'ensembles de bâtiments. La Grande-Bretagne est un des piliers en matière d'archéologie industrielle. C'est d'elle que viendra la notion d'inventaire de patrimoine industriel, mais l'impulsion d'André Malraux déjà, dans les années 60, permettra à la France d'élargir sa vision du patrimoine et d'intégrer à son inventaire des bâtiments issus du monde industriel (d'avant la seconde guerre mondiale). A la fin des années 80, le CAUE de Seine-Saint-Denis lance sur les communes de Saint-Denis et de Montreuil des inventaires visant à dresser un repérage des lieux de

15 - Sgard J., *P+ A*, n° 121, 1989, pp. 39-42.

16 - La question de la trame végétale sera traitée plus largement dans une partie ultérieure de la thèse portant sur «les paysagistes et la friche».

17 - Vigny A., *Jacques Sgard, Paysagiste et urbaniste*, Liège, Mardaga, 1995, p. 94.

18 - Voir Barret P., Bernier S., Coppel P., Douillet R., *Territoires dégradés, quelles solutions ? 33 expériences de génie écologique pour valoriser les espaces abandonnés ou menacés*, Paris, Fondation de France, 1994.

production industrielle et des infrastructures liées directement à des activités de production. *«Le repérage a pour but d'être aussi exhaustif que possible : toutes les traces matérielles de production doivent être identifiées sur le terrain. Le choix des sites a donc été fait à partir de critères historiques, les jugements d'ordre qualitatifs ou quantitatifs (architecture intéressante ou entreprise de grande taille...) ne sont pas déterminants pour le choix des sites. La date d'implantation d'une entreprise dans la commune constitue le critère essentiel»*⁽¹⁹⁾. Au total, sur la commune de Montreuil, 68 sites industriels constituent l'ensemble patrimonial industriel. L'inventaire est à la charnière d'une attitude visant à mieux connaître le monde industriel implanté sur une commune et de la procédure de classement. Tous les sites de Montreuil et de Saint-Denis n'ont pas été classés, mais la notion de patrimoine est une partie de la stratégie des collectivités dans la valorisation de la commune. Lentement, le passé ouvrier des communes du Nord de Paris est intégré à la célébration des racines et de la mémoire communale, et le GPU de Saint-Denis intègrera dans sa structure urbaine et architecturale, son univers industriel.

Dans une autre idée du patrimoine, Marseille a très tôt développé l'idée de soutenir la culture, dans toute la diversité de ses intervenants. Deuxième ville de France après Paris dans le domaine de la création théâtrale, elle est apparue comme un fer de lance de multiples associations et volontés culturelles et artistiques. La politique culturelle s'est construite dans la revendication des cultures populaires et des cultures périphériques en tentant d'abolir les clivages traditionnels qui les séparaient des cultures savantes et cultivées. Mais ce qui reste le plus spécifique à Marseille, ville pionnière en la matière, c'est d'avoir associé étroitement le projet social de l'artiste à la ville en favorisant des démarches collectives qui contribuent à valoriser le patrimoine urbain. *«Quand on a créé une friche dans un ancien abattoir ou dans une ancienne usine, on révèle aux Marseillais et au monde de manière tout à fait flagrante que l'Etat français a décidé d'abandonner Marseille»*⁽²⁰⁾. Le réseau de friches culturelles marseillaises fait partie du réseau européen de friches culturelles, nommé «Trans Europ Halles», et demeure très actif en son sein. Si aujourd'hui la Friche de la Belle de Mai située dans les anciens entrepôts de la SEITA est reconnue, d'autres groupes se sont installés. La Manufacture comprend dans sa partie Ouest les Ateliers de Restauration du Patrimoine et les Archives de la Ville ; à l'Est, le System Friche Théâtre est venu les rejoindre, tandis que le groupe Lézard Plastic s'est implanté dans les anciens abattoirs, ainsi que Générisk Vapeur et la compagnie des Inflammables.

Le cas de Marseille est très révélateur de l'ambivalence que porte la culture. Les revendications culturelles alors en place à Marseille vont dans le sens de la contestation de la culture institutionnelle (ce qui n'est pas une spécificité marseillaise) et le choix des sites d'implantation de ces structures, en marge, s'inscrit dans cette logique de contestation. Très clairement, la collectivité marseillaise a accepté la présence de l'association de la friche et de la culture non institutionnelle, mais en outre, y a trouvé une solution de valorisation d'un patrimoine en déshérence.

19 - Katz C., *Inventaire du patrimoine industriel*, volume I, Montreuil, 1991, CAUE de Seine Saint-Denis.

20 - Ancien adjoint au Maire, chargé de la culture, cité par Roulleau-Berger L., «Cultures de friches à Marseille», *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 70, mars 1996, p. 118.

Le cas de la Ruhr, le vestige industriel élevé au rang du monument

Lorsqu'en 1988, sous l'impulsion de Karl Ganser, l'International Bau Ausstellung (IBA) entame sa mission, trois axes de travail sont alors esquissés, le *Landschaftspark*, parc paysager pour lutter contre le phénomène de «ville diffuse», l'*Industriepark*, qui doit permettre de conserver les monuments indus-

triels les plus marquants et doit intégrer les hautes technologies environnementales, et enfin *Wohnen und Arbeiten*, qui vise à renouveler les populations en proposant un habitat innovant. Au-delà de la complétude des attitudes en matière d'écologie et de patrimoine industriel, ce qui nous semble davantage utile de remarquer est la démarche de travail associée à une telle reconversion. Les paysagistes ont procédé à un bilan du passé monumental de la région, entouré de photographes et d'artistes, à la recherche de ce qui pouvait faire «monument» : d'où l'idée de reconvertir par exemple le gazomètre d'Oberhausen, de 110 mètres de haut, devenu aujourd'hui un lieu de manifestations artistiques musicales ou plastiques. Ouvrir la «zone interdite» des installations industrielles au lieu de les raser, en partant du principe que là où manquaient des monuments il fallait en créer : tel était le pari de l'IBA.

Leur maître mot fut la célébration : celle des mineurs et des travailleurs, celle des monuments et des ruines disposées en jardins de sculptures. Une politique que Pierre Lefevre qualifie de «aussi éloignée de la politique de la table rase que de celle de l'écomusée et de son inventaire didactique»⁽²¹⁾. L'initiateur de pareille entreprise désirait cette démarche comme «un véritable laboratoire qui devait servir de modèle, d'atelier, pour l'avenir des régions industrielles»⁽²²⁾.

Une telle démarche n'est pas exceptionnelle aujourd'hui tant la reconversion des friches a bénéficié d'une diversité d'approches et de points de vue, mais ce qui reste très spécifique à la reconversion de la Ruhr, outre la complétude de son approche, est l'institutionnalisation d'une démarche intégrant le vestige comme monument. Assez proche de la vision de Luc Lévesque sur les terrains vagues de Montréal, l'IBA n'a pas hésité à missionner des artistes dont les pratiques sont exclues des processus de reconversion en général. Il nous semble important de souligner ce fait, qui tend à rapprocher la démarche conceptuelle de l'IBA de celle de la Mission Photographique de la DATAR, dans le sens où les deux institutions mobilisent des artistes — et leur regard — pour la recherche d'une solution originale dans la transformation d'un territoire.

21 - Lefevre P., «L'art du paysage à Emscher Park», *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°85, déc. 1999, p. 195.

22 - Cité par Egg A.L., «Friches industrielles, leçons de friches à Emscher Park», *Architecture intérieure crée*, n° 289, p. 57.

23 - Nous ne reviendrons pas ici sur la terminologie des terrains vides de la ville depuis le début du 20^e siècle ; dans les années 20, il ne s'agit pas de «friches» mais de «terrains vagues». Nous nous permettons de les associer selon leurs caractéristiques communes : le vide et le sans affectation.

24 - L'impasse Satan ou le Jardin Solidaire est une friche du 20^e arrondissement de Paris, sur laquelle l'artiste Olivier Pinalie a décidé de jardiner, contre les protestations de la mairie et du quartier.

Les inépuisables ressources

Aussi ne nous étonnons pas d'une telle complémentarité entre l'art et l'urbanisme. Depuis l'«énorme ville» de Baudelaire et l'idée de la modernité urbaine qui lui est associée, nombre de courants artistiques ont investi les friches urbaines⁽²³⁾. Pour n'en citer que quelques-uns : les Dadas, l'Internationale Situationniste, le Land Art et surtout Robert Smithson, enfin tous les photographes de terrains marginaux tels que Eugène Atget sur la zone *non aedificandi* de Paris, Marc Pataut, Jean-René Hissard et les artistes de la Mission Photographique de la DATAR, ont approché nos lieux «à part». Il était donc logique que les deux champs disciplinaires (art et urbanisme) échangent des points de vue, et que des passerelles se tissent entre les deux mondes. Depuis, la liste des travaux sur les friches s'est encore allongée avec notamment le travail de Gilles Clément et son *Eloge de la friche*, celui de Patrick Bouchain sur *La forêt des délaissés* et les initiatives des citoyens isolés. «L'impasse Satan» d'Olivier Pinalie⁽²⁴⁾ ouvre la question de l'appropriation de lieux abandonnés.

Face à ces approches très diversifiées où se mêlent désormais les notions d'environnement, d'art, et de social, nous pouvons d'ores et déjà questionner les concepteurs de la ville et plus particulièrement les paysagistes. Au regard de ces morceaux de territoires aussi investis que le sont les friches et par des approches aussi différentes, certains courants de pensée passent-ils du monde l'art au monde paysagiste et à quoi se mesure cette contamination ? Le projet

de Dominique Perraut sur la friche de Caen, qui relève du Land Art, est-il un cas isolé ou reflète-t-il cette contamination que nous suspectons ?

La deuxième question porte sur notre objet d'étude, que nous considérons comme très particulier. Dès les années 80, la friche a permis un métissage des champs disciplinaires ; la friche serait donc le réceptacle privilégié de courants de réflexions, d'attitudes urbanistiques et d'appropriations. Ainsi, dans la dialectique initialement supposée du déchet et de la ressource, nous pouvons penser, une trentaine d'années après l'apparition des premières friches urbaines, que dans la perception d'échec corrélatrice à leur existence se trouvaient déjà les ferments non supposés d'un élargissement de la réflexion sur la ville.

Enfin, nous pensons qu'il ne s'agit là que d'un début, le reste étant encore à faire...